



Authorisation provisoire de séjour à titre étudiant

Par **zozo44**, le **18/09/2011** à **10:32**

Bonjour,

Je suis un Gabonais en France avec un titre étudiant depuis plus de 15 ans. Ayant obtenu un Master, je bénéficie d'une autorisation provisoire de séjour qui est destinée à me permettre d'acquérir une expérience professionnelle en France avant de rentrer au pays.

Attaché à La France, j'ai fait une demande de naturalisation a été rejetée du fait que je n'ai pas "d'attache en France" telles que travail stable ou mariage.

Je suis toujours à la recherche d'un job mais je suis dans un domaine (Etudes marketing) qui n'est pas en tension donc c'est dur de trouver.

Depuis toutes ces années j'ai eu des expériences diverses dont les métiers de téléconseillers qui sont entrés dans la liste des métiers en tension.

Je voudrais savoir si dans le cas où je ne trouve pas d'entreprise pour faire une demande de changement de statut, pourrais-je en m'inscrivant dans une nouvelle formation faire une demande de carte de séjour étudiant.

Je voudrais savoir si cela peut m'être refusé par la préfecture de Nantes du fait que j'ai fini un cursus.

Merci d'avance!

Par **chris_idv**, le **19/09/2011** à **15:06**

Bonjour,

Vous indiquez avoir bénéficié d'un titre de séjour étudiant depuis plus de 15 ans, mais quel age avez vous aujourd'hui SVP ?

Cordialement,